



**MAIRIE
DE
SISTERON** ❄️

Département
des Alpes de Haute-Provence

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2025-03-19

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : REMBOURSEMENT SINISTRE DU 06-01-2025
DECORATION DE NOEL**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le sinistre du 06-01-2025 concernant une décoration de Noël endommagée par un camion.

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accepter l'indemnisation de la compagnie SMACL, par le Cabinet MARTIN Ludovic – Allée des Romarins – 04200 SISTERON, d'un montant de 1 629.12 € en dédommagement du sinistre du 06-01-2025 – en règlement immédiat et 407.28 € en règlement différé après transfert facture acquittée.

ARTICLE 2 : la recette sera inscrite au budget communal.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence.

Fait à SISTERON, le 22-04-2025

LE MAIRE,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 22/04/2025 à 16h31

REÇU EN PREFECTURE
le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Mairie de Sisteron - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37

Petites villes
de demain